

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2017

Ordre du jour :

Ordre du jour :

- ⇒ Point n° 1 : Approbation du Procès-Verbal du Comité Syndical du 29.11.17
- ⇒ Point n° 2 : Budget Primitif 2018
- ⇒ Point n° 3 : Convention avec Eco TLC

Questions Diverses

L'an deux mil dix-sept, le vingt décembre à 18 heures 00, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la Salle polyvalente de MASSUGAS, sous la présidence de M. Sylvain MARTY.

Date de la convocation : 13 Décembre 2016

Membres en exercice : 118

Membres présents : 59

Pouvoirs : 0

Le quorum étant atteint, ce comité syndical peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude DELGUEL

Monsieur MARTY ouvre la séance à 18h14.

Présents : Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde: JAUTARD Gilles, DUCASSE Jacky, TRENTIN Jean-Claude, MALIRAT Jean-Pierre, ROBERTS Amanda, BEYRIE Yves, MARTY Bruno, DESPUJOL Michel, PLAT Bernard, ARTERO Hervé, ARMELLIN Robert, / Communauté de communes du Grand St Emilionnais: AROLDI Jacques, DUVAL pierre, RAICHINI Patricia / Communauté de communes rurales de l'entre deux mers: CANTE Hervé, MARNIESSE Denis, BERNEDE Jean-Claude PRA Jean-Marc, HATRON Valérie, VIAUD Jean-Marie, GOMEZ Natacha, REBILLOU Bernard, CHARENTON Michel, PEYRE Francis, BLANCHEREAU Claude, DUBOS Jean-Claude, SAUTS Laurent, BRIS Daniel, LABORDE Thierry / Communauté de communes de Montaigne Montravel: MARTY Sylvain, LAGORCE Josette, LEGOUTIERES Alain, REY Jean-Louis, POINTET Dominique, LAPERROUSAZ Patrick, GALLOT Christian / Communauté de communes de Castillon Pujols: TRAVANUT Jean-Paul, BOURDIER Christian, BLANC Bernard, PAULETTO Patrice, LAVIGNAC Marie-Claude, DELGUEL Jean-Claude, DUDON Bernard, REBILLOUT Christian, NEUVILLE Alain, VIANDON Frédéric, GRANEREAU Patrick, THIBEAU Daniel / Communauté de communes du Pays Foyen: BOULEAU Jacques, GARCIA Ramon, CONORD Diana, LAVOIR Denis, LA SALMONIE Jacques, SERVANT Jacques, HOSPITAL Patrick, NAUDON Jean-Pierre, VACHER Jean-Claude, VALADE Jean-Luc, REGNER Jean

Absents : Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde: BARBE Isabelle, DE RONNE Orande, LABADIE Christophe, REMAUT Alain, BOURGOGNE Véronique, DEHEAULME Isabelle, GAURON Sarah, LAVERGNE Pascal, LALAGUE Joëlle, ESPAGNET Didier, BOUILLAC Gilles, VILETTE Roger, MALANDIT Christian, NICOLLE Daniel, CARNELOS Christophe, CASTAGNET Bernard / Communauté de communes du Grand St Emilionnais: BIGOT Patrick, GUIMBERTEAU Yannick, DUBOUDIN Dominique, / Communauté de communes rurales de l'entre deux mers: FOUILHAC Christiane, MIGAUD François, LANGEL Christophe, RAYNE Yves, MACIAS Chantal, YON François, GASNAULT Jean-Pierre, ACENA Xavier, DUPRAT Jean-Luc, BOUDIGUE René, AUBERT Daniel, BOTTEGA Joseph, BOUSCARY Emile, SALAGNAC Pascal, LIOTEAU Mady, LEBRUN Gérard, / Communauté de communes de Montaigne Montravel: TONNEAUT Philippe, / Communauté de communes de Castillon Pujols: DUCOUSSO Jean-Claude, DUVIGNEAU LOBRE Didier, GEROMIN Michel, DUVERGE Bernard, ZECCHINI Alphonse, ZAMPARO Isabelle, LASSUS Philippe, LEPETIT Nathalie, POIVERT Liliane, GAUTHIER Pierre, DUMARTIN William, MATHIEU Jean-Jacques, CESAR Gérard / Communauté de commune du Pays Foyen: BELLECULEE David, BASSET Jean-Michel, REBEYROLLE Jean-Jacques, BOURDIL Jean-Michel, CAMBECEDES Jacques, LACHAIZE Yolande, COQUET Didier, POUPIN Annie, DESROZIER Marie-Hélène, LETELLIER Maurice

Le Président remercie tous les membres présents et précise que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est trop souvent difficile à remplir. Il stipule qu'il faudra en tirer les conséquences et voir soit pour diminuer le nombre de Comité, soit pour modifier les statuts.

Point n° 1 : Approbation du Procès-Verbal du Comité Syndical du 29.11.17

Monsieur MARTY demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du Comité Syndical précédent.

Aucune remarque n'étant soulevée le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Point n° 2 : Budget Primitif 2018

Monsieur MARTY présente à l'assemblée le détail du budget primitif 2018 de l'USTOM.

Monsieur MARTY précise que l'augmentation des charges de personnel est essentiellement due à la fin des aides de l'état pour les contrats aidés.

Il indique que les charges financières quant à elles baissent car les intérêts d'emprunt diminuent. Un virement de 29680€ est prévu à la section d'investissement ; il sera ajusté lors du budget supplémentaire

Pour la partie recettes, Monsieur MARTY spécifie que le produit attendu au titre de la Redevance Incitative s'élève à 6 136 850€ prenant en compte l'augmentation de 6% des tarifs votée lors du Comité Syndical du 29.11.17 et la déduction des annulatifs éventuels.

Il indique que le montant des subventions liées aux Eco-organismes diminuent mais cela est dû au versement des subventions Ecomobilier de 2016 et de 2017, toutes versées en 2017.

Il précise que nous avons été prudents en prévoyant une baisse du chiffre d'affaire de la recyclerie.

Monsieur MARTY explique que les principaux investissements prévus sur 2018 concernent les travaux du site de Massugas, l'achat d'un camion, la poursuite des travaux de mise aux normes des déchèteries et l'installation de barrière en lien avec le nouveau logiciel.

Il précise que suite à la Commission d'Attribution des Offres qui s'est tenue ce jour à 16h30, le nouveau logiciel de Redevance Incitative ne fera pas l'objet d'un investissement mais d'une location.

Monsieur MARTY indique que le budget de fonctionnement est équilibré à 8 313 980,00€ et à 4 265 431,80€ en section d'investissement. Il indique que ce budget primitif n'intègre pas les résultats de l'exercice 2017.

Suite à l'exposé fait sur le budget primitif 2018 de l'USTOM, Monsieur MARTY fait procéder au vote et demande à ce que les délégués emmargent les feuilles du budget.

Pour : 59

Contre : 0

Abstention : 0

⇒ Le Comité Syndical, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2018 de l'USTOM.



Point n° 3 : Convention avec Eco TLC

Monsieur MARTY présente l'éco-organisme TLC à l'assemblée.

En charge de la collecte des Textiles - Linge - Chaussures, cet éco-organisme propose un soutien financier de 0.10€ par habitant aux conditions suivantes :

- Avoir sur son territoire une borne d'apport volontaire pour les TLC pour 2000 habitants.
- Réaliser des actions de communication en faveur de la collecte séparée des TLC.

Monsieur MARTY propose de voter la signature d'une convention avec Eco TLC

Pour : 59

Contre : 0

Abstention : 0

⇒ Le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer une convention avec Eco TLC.

Questions diverses

Monsieur MARTY demande à l'assemblée si des questions subsistent.

Aucun délégué ne souhaite prendre la parole.

Monsieur MARTY précise que l'ordre du jour étant épuisé, aucun délégué ne souhaitant plus prendre la parole, la séance est levée à 18h37.

Le Président,

Sylvain MARTY

